Assemblée Ordinaire

des membres de l'ASARM

Samedi 15 juin 2019, Le Noyer-en-Ouche

ORDRE DU JOUR

Informations générales de l'ASARM

Élections des représentants des divers usagers

Questions diverses

Association Syndicale Autorisée
Risle Médiane

2014-2019
Un mandat fondateur

AG des riverains du 15 juin 2019

Rappel des événements marquants

- **9 juillet 2013: le Préfet de l'Eure crée l'ASARM et arrête ses statuts, avec effet du 1er Janvier 2014.**

- **2014-2015: La Présidence de M. Anthierens**
  - Première AG de l'ASARM et élection du nouveau Syndicat.
  - La mise en place de la fusion: réunion des effectifs et des moyens
  - La détermination des nouvelles bases communes de la redevance
  - les grandes études

- **Élaboration du PPRE** (Plan pluriannuel pour la restauration et l'entretien de la Risle médiane) 2015-2020. Adopté en 2015, et immédiatement mis en application. S'achève en 2020.

-**Participation aux travaux de la CLE pour l'élaboration du SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Guiel-Charentonne). Adopté par arrêté interpréfectoral en octobre 2017.

Rappel des événements marquants (2)

- **2015-2017: la présidence de M. Bonnard**
  - Consolidation de la fusion, dotation de moyens aux équipes
  - La mise en application du PPRE, articulé avec le Xème programme de l'AESN (2013-2018). L'ASARM est intervenue sur plusieurs ouvrages importants.
  - L'élaboration d'un Plan de gestion de crise Inondation
  - La réflexion sur les réformes institutionnelles : janvier 2014, Loi MAPTAM (GEMAPI), août 2015, Loi NOTRe

>>> **L'ASARM est opérationnelle.**

10 Cartes Bétoires ... | GRAPHIQUE RECA... | ASARM_PGC.pdf ×

1 / 1 — 75%

ASARM — **PROCEDURE ALERTE MONTEE DES EAUX** — Version 02 Date : 4.12.2014

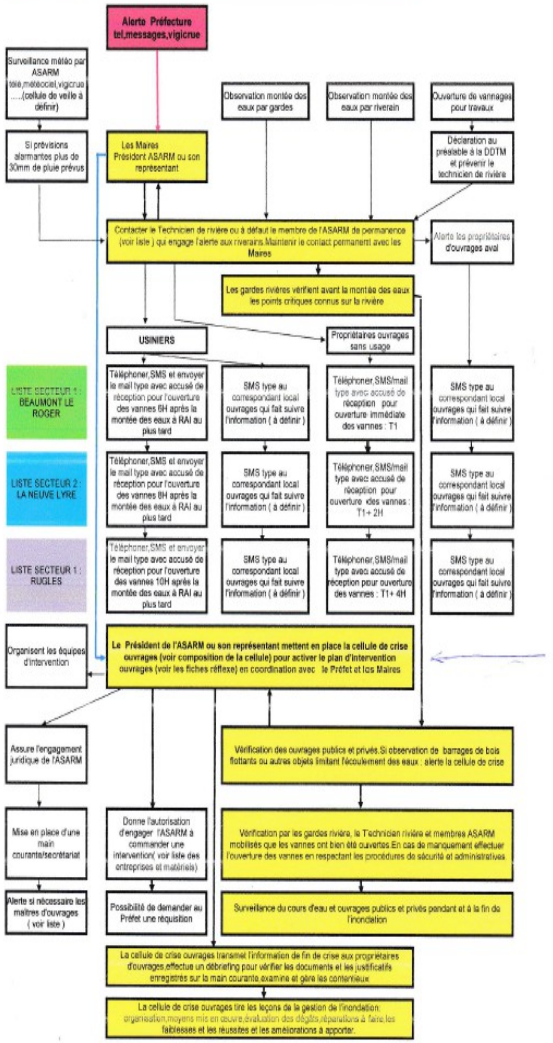

Rappel des événements marquants (3)

- **2017-2019: la présidence de M. Pinauldt**
  - La poursuite des programmes de travaux et d'entretien de la rivière
  - La contestation du SAGE devant le TA et l'**annulation de l'arrêté interpréfectoral**
  - L'adaptation au nouveau contexte institutionnel:
    - La prise en compte de la nouvelle carte des collectivités locales
    - Les intercommunalités préparent leur prise de compétence GEMAPI
    - L'ASARM modifie ses statuts en conséquence
    - La recherche d'une relation équilibrée avec les intercommunalités
    - La préparation du XIème programme de l'AESN
  - L'ASARM se renforce:
    - Requalification des personnels techniques de l'ASARM
    - modernisation des équipements techniques et administratifs de l'ASARM
    - Malgré un affaiblissement du syndicat et surtout du bureau.

Aujourd'hui, où en est-on?

- **Plusieurs dossiers en retard ont été débloqués**

  La Ferrière s/Risle, La Vieille-Lyre

- **De nouveaux projets ont été lancés**

  Etude multithématique sur l'agglomération de Beaumont/Beaumontel

  La révision du PPRI de Beaumont

  Une étude multithématique sur l'agglomération de Rugles

- **L'ASARM est reconnue comme un acteur crédible par les institutions compétentes pour la GEMAPI.** En témoignent les contacts étroits entretenus notamment avec la FDAAPPMA, l'AESN, la DDTM et les Intercommunalités ...

Aujourd'hui, où en est-on?

- La gestion a été maîtrisée:
  - L'activité de l'équipe ASARM au service des riverains s'est accrue (contacts, information, montage de dossiers administratifs, suivi et contrôle des travaux), ce qui apparaît dans l'évolution du budget de fonctionnement.
  - Les études et travaux pour compte de tiers ont presque doublé depuis 2014
  - Les finances de l'ASA sont saines, la réserve de trésorerie héritée des anciennes structures a été globalement maintenue, ce qui a permis de financer sur fonds propres certaines études ou travaux, comme l'intervention sur les bétoires de 2017, et d'assurer le préfinancement de travaux en attente de subventions. Toutefois, les réserves étant plus sollicitées, elles sont orientées à la baisse.
  - Après les ajustements de début de la fusion, **la redevance est restée inchangée depuis 2014.**

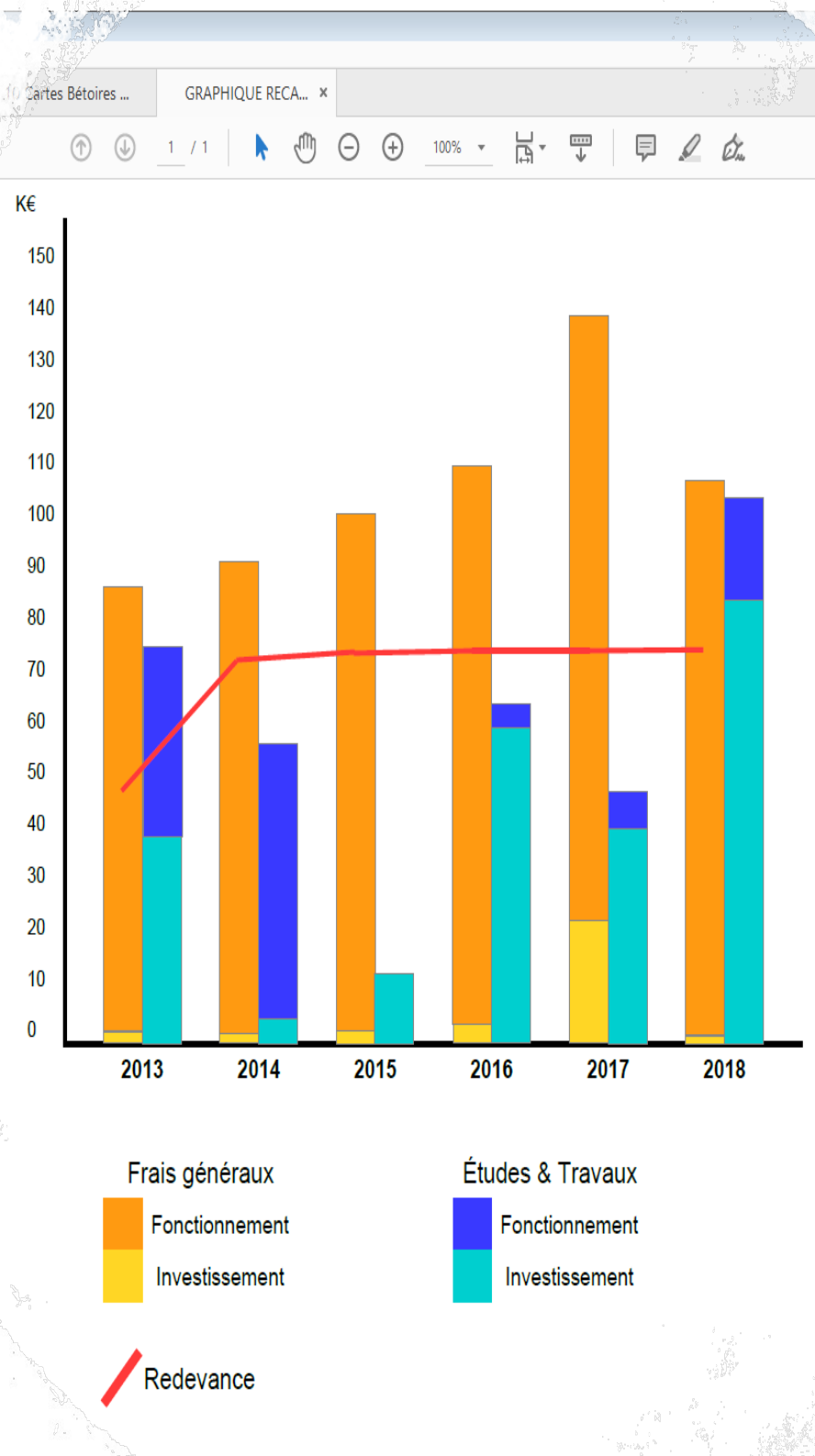
Cartes Bétoires ...
GRAPHIQUE RECA...
1 / 1
100%
K€
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Frais généraux
Fonctionnement
Investissement
Études & Travaux
Fonctionnement
Investissement
Redevance

Quelles perspectives pour 2020-2025?

- Après les échéances électorales de 2020, la loi GEMAPI sera pleinement en vigueur:
  - Les intercommunalités exerceront pleinement leur compétence GEMAPI
  - Les organes EPTB (porteur de la stratégie de bassin) et EPAGE (opérateur) devront être créés: la question de leur forme (syndicat ouvert ou fermé), et donc de la participation de l'ASARM, reste posée
  - L'élaboration du SAGE reprendra
  - L'AESN mettra en œuvre son XIème programme

>>> l'ASARM devra être présente, et demeurer vigilante pour défendre les intérêts des riverains et les communes membres.

Quelles perspectives pour 2020-2025?

- Face à ces nouveaux enjeux**, l'ASARM devra accroître sa crédibilité:**
  - Elaborer un nouveau PPRE pour 2020-2025
  - Développer ses liens avec les collectivités, les riverains, les usiniers et les usagers de la rivière
  - Augmenter son offre de services administratifs et techniques
  - Renforcer son action dans ses missions de service public (lutte contre les inondations, prévention des pollutions, préservation des milieux etc…)
  - Et de façon générale, contribuer à la mise en valeur de la vallée.

>>> l'ASARM devra se donner de nouvelles ambitions, et les moyens nécessaires, sinon elle risque de disparaître devant les nouvelles autorités de la GEMAPI.

>>> Ce sera la mission du futur Syndicat, qui devrait déboucher sur une nouvelle révision des statuts.

Bilan général 2013-2018

Bilan technique 2013-2018

98 Conventions Riverains

23 Conventions d'aide AESN

213 actions recensées totalisant 537 856,26 €

Préservation, Entretien et Restauration de 45 240 ml de berges
+ 18 200 ml sous influence d'ouvrages

Bilan général 2013-2018

Opérations d'Entretien 2013-2018

> 270 riverains informés et/ou rencontrés

47 Conventions de Travaux avec des propriétaires

5 Conventions d'aide AESN

> 150 opérations effectuées
dont 46 en Maîtrise d'ouvrage déléguée

Total linéaire : 37 200 ml de berges entretenues
Travaux pour compte de tiers : env. 103 000 €TTC
dont aides AESN = 26 400 € (25,6 %)

Point PPRE : 128 actions réalisées / 236 actions recensées (soit 54,20 %)

Bilan général 2013-2018

Opérations de Restauration légère 2013-2018

96 riverains informés et/ou rencontrés

40 Conventions de Travaux avec des propriétaires

7 Conventions d'aide AESN

52 opérations effectuées
dont 48 en Maîtrise d'ouvrage déléguée

Bilan général 2013-2018

Opérations de Restauration légère 2013-2018

840 ml de berges restaurées (techniques végétales),

1 600 ml de berges réhabilitées (200 peupliers abattus,
+ 8 000 pieds de Balsamine de l'Himalaya arrachés,
5 foyers de Renouée du Japon déterrés),

35 points d'abreuvement aménagés,
5 600 ml de clôtures posées

Coût des travaux : 212 020,05 €TTC

dont 202 477,88 € pour compte de tiers
et 9 542,17 € pour la lutte contre les EEE végétales

Point PPRE : 64 actions réalisées / 396 actions recensées (soit 16,16 %)

Bilan général 2013-2018

Opérations d'Actions d'envergure 2013-2018

10 Conventions/Accords d'Études avec des propriétaires

3 Études d'ouvrages réalisées + 1 Étude d'analyse foncière complémentaire
dont 2 en Maîtrise d'ouvrage déléguée
et 1 par convention de partenariat avec la FDAAPPMA27

1 Étude AMO en cours

3 Conventions d'aide AESN

2 Projets d'étude avancés

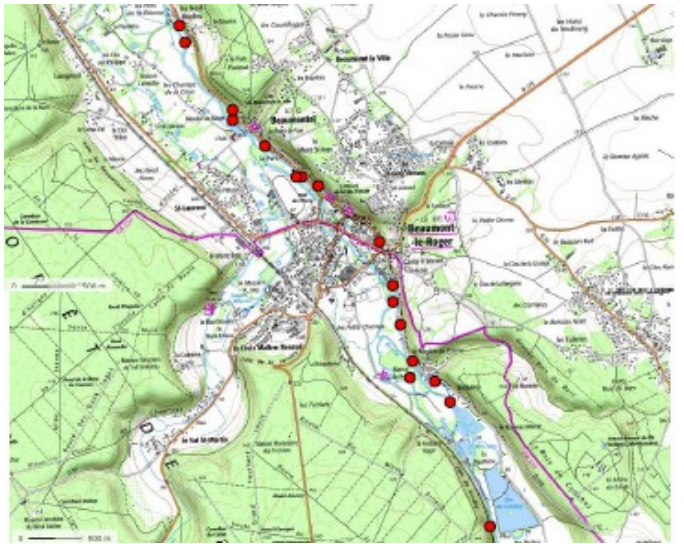

21 Ouvrages hydrauliques concernés

Coût des études : 92 527,35 €

Bilan général 2013-2018

Opérations d'Actions d'envergure 2013-2018

Scénarios des études retenus :
-1 renaturation totale (remise en fond de vallée) (384 338,40 €)
-1 renaturation partielle avec effacement des ouvrages (365 728,14 €)
-1 effacement d'ouvrage avec réhabilitation du lit (71 680,86 €)

1 opération RCE effectuée

1 arasement partiel de merlon sur 200 ml

Point PPRE :

7 études réalisées/engagées / 27 études préconisées (soit 25,9 %)
3 actions Travaux menées / 102 actions préconisées (soit 2,9 %)

Bilan général 2013-2018

Opérations de Préservation et Gestion des Zones Humides 2013-2018

3 Conventions/Accords d'Études avec des propriétaires

1 Convention de partenariat avec le CEN Normandie Seine
- Diagnostic sur 4 sites (zones humides)
- Surface totale : env. 20 ha

2 Conventions de gestion Propriétaire/CEN pour 2 sites (9,17 ha)

1 Projet d'accompagnement territorial multi-acteurs (ASARM, CAUE, CEN, CD27) sur projet ENS (13 ha)

Bilan général 2013-2018

Opérations d'Animation/Communication 2013-2018

2 Réunions publiques et présentation du PPRE

6 Assemblées de propriétaires

Création d'un site internet

Mise en place d'un système de veille et d'information de Prévention des crues

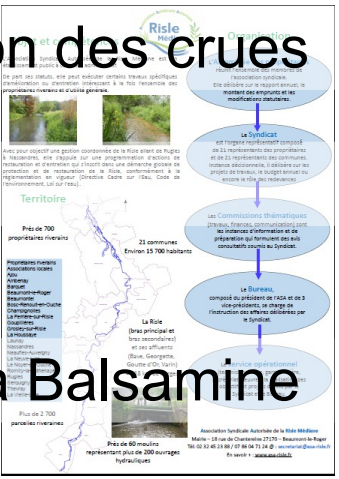

Réalisation de posters/plaquettes d'informations thématiques (ASARM, actions engagées, ouvrages hydrauliques, EEE, etc.)

2 Animations techniques (Retour d'expérience sur la lutte contre la Balsamine de l'Himalaya

1 Fiche « Retour d'expérience » pour le site du Centre de Ressources EEE (UICN, AFB)

Élections des représentants des divers usagers

Rappel Bulletin de vote et modalités de vote

Appel à candidature

Mise en place des élections et vote

www.asa-risle.fr